

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-221/SG/CG approuvant les achats et concessions de terrains à » Electricité de Djibouti » .

n° 73-221/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
7 février 1973

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro
25 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 264 adoptée par le conseil d'administration d' «Electricité de Djibouti » en sa séance du 18 décembre 1972. autorisant le président du conseil d'administration de cet Etablissement : 1° A acheter à la Compagnie des Salins du Midi, deux terrains, l'un situé en zone industrielle sud d'une superficie de 54.750 mètres carrés, au prix de 5.475.000 FD, l'autre à la Palmeraie d'Ambouli d'une superficie de 25 mètres carrés au prix de 100 FD, destinés, le premier à l'édification d'une nouvelle centrale, le second à celle d'un poste de transformation : 2° A demander la concession d'un terrain en bordure de la route de l'Arta d'une superficie de 20.000 mètres carrés au prix de 5 FD le mètre carré, et celle du titre foncier n° 1270 en zone industrielle sud, destinés, le premier à la construction d'un poste d'interconnexion, le second à celle des logements de agents d'exploitation de la nouvelle centrale et des liaisons de cette dernière avec la mer.